



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU 2^E EXERCICE FINANCIER

DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2023-2024-2025

Avis est par les présentes donné par la soussignée Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe que l'évaluateur, monsieur Marc Lépine É.A., a déposé au bureau municipal, le 12 septembre 2023, le rôle d'évaluation foncière pour le 2^e exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville située temporairement au 155 rue Langevin, Saint-Boniface, durant les heures régulières de bureau de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Madame Pascale Plante
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
M.R.C. Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec)
J5V 1J1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 286-21 de la M.R.C. Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 18^e jour du mois de septembre 2023.


Julie Désaulniers

Directrice générale adjointe/Greffière-adjointe

